

Les vols de chats et chiens troisième trafic en France



Chaque année, 75 000 chiens et chats, environ, sont volés en France. Une brigade associative indépendante, animée par des policiers et gendarmes, a été créée pour lutter contre ces actes délictueux.

Éclairage

Les élevages sont aussi ciblés

D.D.

Thomas Berthon est le secrétaire national du syndicat national des professions du chien et du chat (SNPCC). Lui aussi fait le constat que les vols sont de plus en plus nombreux chez les professionnels. Selon cet éleveur de braques allemands et de goldens retrievers, installé en Haute-Savoie, il existe deux types de marchés de chiens volés. « Les chiens de chasse d'abord. Dans ce cas précis, le préjudice est très lourd. Car on passe des mois à dresser ces chiens. En ce qui me concerne on m'en a volé trois. Je les ai tous retrouvés. Le dernier, cinq ans et demi après les faits. » Le second marché, est axé sur les animaux de compagnie. « Et là toutes les races sont concernées. Du moment que les voleurs en tirent un bénéfice. »



L'aspect affectif est généralement peu pris en compte lors du vol d'un animal de compagnie. Photo Nicolas Creach

Propos recueillis par Didier Déniel

● Entretien avec Nathalie*, policière, et vice-présidente de la Brigade de protection animale

Comment est née cette brigade ?

La Brigade de protection animale a trois ans d'existence. Nous sommes partis du constat que les affaires de vols d'animaux n'étaient pas suffisamment prises en considération par nos collègues. Certains ont une réelle sensibilité pour les animaux. D'autres pas. Ces derniers peuvent assimiler le vol d'un chat ou d'un chien à une chaise de jardin et ne donnent que peu d'importance à ces affaires. Très vite, de nombreux collègues appartenant aux forces de l'ordre nous ont rejoints. À présent, nous sommes un millier d'enquêteurs sur tout le territoire national. Nous agissons en dehors de nos horaires de travail, bénévolement. Nous avons aussi, parmi nous, des civils qui donnent beaucoup de leur temps pour

retrouver les animaux et mettre fin à des actes de malveillance animale. On a des référents dans tous les départements. De par notre métier, la proximité avec nos collègues policiers et gendarmes permet de faire avancer plus vite les affaires.

Certaines régions sont-elles plus touchées que d'autres ?

L'île de France et les plus grandes villes de l'Hexagone sont très touchées. Mais aucune zone n'est épargnée. Même dans les villages les plus reculés, des vols sont commis. On voit de tout. C'est très protéiforme. Ça va du vol par opportunisme d'une personne qui croise un chien solitaire, à des bandes bien organisées qui viennent en repérage et n'hésitent pas à s'introduire par effraction dans les propriétés pour arriver à leurs fins. D'autres délinquants ont recours à des violences physiques, poussent les maîtres, les menacent, utilisent des gaz lacrymogènes et coupent les laines. Certains individus travaillent même sur commande.

Le trafic est-il si important que cela ?

Les chiffres sont là. Le trafic d'animaux arrive en troisième place après ceux des stupéfiants et des armes à feu. Généralement, les animaux volés se retrouvent en vente sur des sites bien connus. Au bas mot, les délinquants risquent trois ans de prison pour vol simple. Et davantage s'il s'agit d'un vol avec violence ou avec effraction.

La plupart du temps, l'aspect affectif n'est que peu pris en considération. Perdre son animal domestique, auquel on est fortement attaché, est pourtant très perturbant. La plupart du temps, il s'agit de chiens et de chats de race qui coûtent cher. Le préjudice n'est pas que financier, certains ont tendance à l'oublier.

« Beaucoup de gens ne poussent pas la porte d'une gendarmerie ou d'un commissariat, pensant qu'un signalement sur un réseau social suffit. C'est faux ».

Quels conseils apportez-vous aux maîtres et aux victimes ?

D'abord, comme l'exige la loi, de faire pucer leur animal quand ce dernier a plus de quatre mois. On retrouvera bien plus facilement sa trace. Il faut porter plainte très vite après le vol. Un Fichier national d'identification des carnivores domestiques existe. On l'appelle l'I-CAD. L'animal volé y sera répertorié. Beaucoup de gens ne poussent pas la porte d'une gendarmerie ou d'un commissariat, pensant qu'un signalement sur un réseau social suffit. C'est faux.

Peut-on envisager une brigade officielle dédiée aux vols d'animaux et à la maltraitance animale ?

Nous militons pour que soient créées, en France, de telles brigades sous la dépendance du ministère de l'Intérieur. Certains pays ont franchi le pas. Pour l'instant, nous mettons notre temps libre au service de cette cause. Pas évident quand on travaille à temps plein.

On a de plus en plus affaire aussi à des voleurs qui exigent des ransons. Qu'en est-il ?

Effectivement, ces gens ne s'embarassent pas d'essayer de vendre l'animal. Ils se rapprochent des maîtres et exigent d'eux de l'argent pour le libérer. Il y a quelques jours, en lien avec nos collègues policiers de la région parisienne, nous avons mis fin aux agissements d'un livreur d'une plateforme de livraison de plats bien connue. Lors d'une livraison, il avait aperçu un teckel âgé de six mois et était revenu le chercher. Quelques heures après, il contactait la maîtresse de l'animal, lui demandant 800 euros de « récompense », prétextant avoir retrouvé l'animal. Un rendez-vous était fixé. Il a été « cueilli » par des collègues qui opéraient en civil. Plusieurs autres chiens ont été retrouvés chez lui, lors d'une perquisition.

* Cette policière souhaite rester anonyme.

Thomas Berthon estime que le système des puces n'est pas infaillible. « Certains trafiquants les enlèvent en incisant la peau.

Parfois, c'est fait n'importe comment, avec des conséquences fâcheuses sur la santé des animaux. »

Le secrétaire national du SNPCC demande aussi

que les vétérinaires vérifient systématiquement les puces quand ils ont affaire à un nouveau client, comme ils sont tenus de le faire. « Ce serait un moyen très efficace de freiner l'action des trafiquants, en repérant les chiens volés », poursuit-il.

Thomas Berthon demande à ses adhérents de ne pas faire entrer les visiteurs dans les élevages, mais seulement dans la cour. « Les faire entrer dans les locaux, c'est donner l'occasion aux délinquants de faire du repérage. J'insiste aussi sur le fait qu'il ne faut jamais informer nos interlocuteurs, d'une absence ou d'un voyage. Je connais des collègues qui s'en sont mordu les doigts. Leurs élevages ont été fracturés et des animaux volés en leur absence. »

« La plupart du temps, il s'agit de chiens et de chats de race qui coûtent cher. Le préjudice n'est pas que financier, certains ont tendance à l'oublier ».